

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, soit à la salle du Centre des loisirs Simone-Simard, le lundi 11 novembre 2013, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Hervé Dubé Sébastien Dubé Vallier Côté
Mesdames les conseillères	Pâquerette Thériault Céline D'Auteuil Nathalie Pelletier
Monsieur le maire	Renald Côté

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**13.11.295
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

**13.11.296
LECTURE ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DU
3 OCTOBRE ET DU 4 NOVEMBRE 2013**

Les membres ayant pris connaissance des procès-verbaux des séances du 3 octobre et du 4 novembre 2013, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'acceptation de ces derniers.

**13.11.297
PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois d'octobre 2013 s'élevant à 104 036,32 \$ et des comptes courants s'élevant à 78 056,18 \$, pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 182 092,50 \$.

**13.11.298
AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS
D'OCTOBRE 2013**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration et les loisirs pour le mois d'octobre 2013.

ADM-13-10-003
V-13-10-003
L-13-10-003

**13.11.299
AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS
DE NOVEMBRE 2013**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie et les loisirs pour le mois de novembre 2013.

ADM-13-11-001

V-13-11-001

L-13-11-001

13.11.300

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois d'octobre 2013.

ADMINISTRATION

13.11.301

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2013

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, à procéder aux transferts budgétaires indiqués sur le document en annexe se chiffrant à 26 187 \$ afin d'équilibrer de façon partielle les prévisions budgétaires annuelles 2013.

13.11.302

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO.13.11.291

ATTENDU QUE le conseil, dans le cadre d'une séance extraordinaire tenue le 4 novembre 2013, a accepté de brancher les services d'aqueduc et d'égout à monsieur Francis Ladrie ;

ATTENDU QUE dans cette résolution, le montant des travaux avait été omis ;

ATTENDU QUE cet investissement n'avait pas été prévu au budget 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à cinq votes pour et un vote contre, d'entériner les travaux pour un montant approximatif de 18 000 \$. Les montants seront pris à même le surplus annuel s'il y a lieu ; sinon, ils seront pigés dans le surplus accumulé non affecté.

13.11.303

INTERCONNECTIVITÉ DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Municipalité désire réduire ses coûts fixes de services téléphoniques et, en parallèle, installer Internet au chalet des patineurs et au Centre des loisirs Simone-Simard ;

ATTENDU QU'en connectant ces bâtiments à la bibliothèque où il y a déjà Internet, il sera possible d'utiliser la téléphonie IP et ainsi faire des économies potentielles d'au moins 122 \$ par mois, soit 1464 \$ par année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé de procéder à l'enfouissement d'un tuyau de 4 pouces entre la bibliothèque et le chalet des patineurs ainsi qu'entre le chalet des patineurs et le Centre des loisirs et ce, avant la période de gel. Il est entendu que la Municipalité procédera à l'analyse de soumissions pour l'installation de filage et de la téléphonie IP dans une phase ultérieure.

Proposition rejetée : quatre votes contre et deux votes pour.

13.11.304

**SOUSSIONS POUR L'INSTALLATION TEMPORAIRE DU
TÉLÉPHONE ET DE L'INTERNET POUR LE NOUVEAU BUREAU
AU CHALET DES PATINEURS**

ATTENDU QUE le conseil décide de reporter au printemps 2014 l'installation de câbles souterrains dans le but de connecter le chalet des patineurs et le Centre des loisirs au réseau interne de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions à Bell et à Dery télécom pour installer, temporairement et de façon plus traditionnelle, Internet et le téléphone, dans le nouveau bureau du chalet des patineurs ;

ATTENDU les soumissions reçues :

Bell : 59,69 \$ / mois plus taxes (sans contrat, Internet et téléphone pour les 6 premiers mois). Ce tarif s'élèvera à 99,69 \$ par mois à partir du 7^e mois. Des frais d'installation de 125 \$ sont prévus.

Déry Télécom : 99,90 \$ / mois plus taxes (sans contrat, Internet et téléphone). Des frais d'installation de 50 \$ sont prévus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au branchement du nouveau bureau, au chalet des patineurs, avec le fournisseur Bell, au coût de 59,69 \$ par mois plus 125 \$ de frais d'installation, et ce, pour une période approximative de 6 mois, en attendant de pouvoir installer Internet et la téléphonie IP en réseau interne.

13.11.305

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION
QUÉBÉCOIS DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité renouvelle son adhésion annuelle à la Fédération québécois des municipalités (FQM), pour l'année 2014, au coût de 757,37 \$ toutes taxes comprises.

13.11.306

**DEMANDE D'APPUI À LA MISE SUR PIED D'UN SERVICE DE
GARDE SCOLAIRE À SAINT-ÉPIPHANE**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui de trois parents de Saint-Épiphanie pour la mise sur pied d'un service de garde scolaire à Saint-Épiphanie ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie est une des seules municipalités de la MRC (avec Saint-François-Xavier-de-Viger) qui ne dispose pas de ce service ;

ATTENDU QU'il y a de nombreux avantages à la fois pour les enfants et pour les parents d'avoir un service de garde scolaire dans la communauté : heures d'ouverture adaptées aux horaires des parents, activités éducatives et projets récréatifs, milieu sécuritaire et encadré, aide aux devoirs et leçons, etc. ;

ATTENDU QUE pour attirer de nouvelles familles à Saint-Épiphanie, il est important de disposer du maximum de services qui répondent aux besoins des familles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le projet de mise sur pied d'un service de garde scolaire à Saint-Épiphanie et de demander à la Commission scolaire de Kamouraska Rivière-du-Loup d'appuyer, de supporter et de mener ce projet à terme pour le bénéfice des parents et des enfants de Saint-Épiphanie.

13.11.307

DEMANDE DE LA GRATUITÉ DE LOCATION DU CENTRE DES LOISIRS PAR LE COMITÉ DES USAGERS DU CSSS DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la gratuité de location du Centre des loisirs Simone-Simard, le 27 novembre 2013, au Comité des usagers du CSSS de Rivière-du-Loup, afin qu'il puisse y tenir une rencontre d'information destinée à la population et portant sur les services offerts par le CLSC de Rivière-du-Loup et ses divers points de service. Des frais de conciergerie de 25 \$ seront toutefois facturés.

13.11.308

DEMANDE DE LA GRATUITÉ DE LOCATION DU CHALET DES PATINEURS PAR LA TABLE FAMILLE DES 5 CANTONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la gratuité de location du chalet des patineurs à la Table famille des 5 Cantons, le 26 novembre 2013, afin qu'elle puisse y tenir sa vente annuelle de jouets usagés.

13.11.309

DEMANDE DE LA FABRIQUE DE SAINT-ÉPIPHANE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphane a reçu une nouvelle demande de la Fabrique de Saint-Épiphane pour la location du Centre des loisirs, afin d'y tenir des célébrations religieuses durant l'hiver 2014 (4 et 18 janvier, 1^{er} et 15 février, 1^{er}, 15 et 29 mars, 12 avril) ;

ATTENDU QU'une municipalité doit s'abstenir de prendre une mesure qui pourrait favoriser une religion au détriment d'une autre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la location du Centre des loisirs à la Fabrique de Saint-Épiphane, au coût de 100 \$ plus les taxes, pour chaque location aux dates indiquées ci-haut à l'exception du 4 janvier car la salle est déjà réservée.

13.11.310

DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER DU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE DU RESTAURANT LE GOLDORAK

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de crédit de taxes de la part du nouveau propriétaire du restaurant Le Goldorak ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité de ne pas accorder de crédit de taxes au nouveau propriétaire du restaurant Le Goldorak puisque le Programme de revitalisation de la Municipalité prévoit déjà le remboursement des droits de mutation jusqu'à concurrence de 800 \$ pour un commerce.

13.11.311

CHANGEMENT DE SIGNATAIRE À LA CAISSE POPULAIRE DES JARDINS DE VIGER

ATTENDU QUE la Municipalité a désormais un nouveau maire, monsieur Renald Côté ;

ATTENDU QU'il y a lieu de retirer monsieur Jean-Pierre Gratton de la liste des signataires des chèques de la Municipalité de Saint-Épiphane ;

ATTENDU QUE monsieur Renald Côté était déjà sur la liste des signataires à titre de maire suppléant ;

ATTENDU QUE monsieur Renald Côté doit tout de même signer à nouveau la carte des signataires mais à titre de maire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de faire retirer monsieur Jean-Pierre Gratton de la carte des signataires des chèques de la Municipalité et de demander à monsieur Renald Côté, maire, de signer à nouveau la carte de signatures mais à titre de maire.

VOIRIE

13.11.312

EMBAUCHE DE MONSIEUR YVES BEAULIEU À TITRE D'OPÉRATEUR SAISONNIER POUR LA SAISON HIVERNALE 2013-2014

ATTENDU QUE le contrat de travail temporaire d'opérateur de monsieur Yves Beaulieu a pris fin le 31 octobre 2013 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit compléter l'équipe d'opérateurs de déneigement à temps plein, pour la saison hivernale 2013-2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de monsieur Yves Beaulieu, à titre d'opérateur saisonnier, pour la saison hivernale 2013-2014, aux conditions prévues dans son contrat de travail.

13.11.313

HORAIRE DES EMPLOYÉS DE VOIRIE POUR LA SAISON HIVERNALE 2013-2014

ATTENDU QUE la Municipalité désire réduire les coûts de main-d'œuvre en ce qui a trait aux employés sur appel durant la saison hivernale ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit tout de même bonifier sa liste d'opérateurs sur appel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier l'horaire de travail des employés permanents de la voirie en décalant leur semaine de travail de sorte qu'il y ait toujours un employé permanent au garage, même la fin de semaine. Il est également résolu de faire paraître un affichage de poste pour augmenter le nombre d'employés sur la liste d'appel.

INCENDIE

13.11.314

RAPPORTS MENSUELS DES MOIS DE SEPTEMBRE ET D'OCTOBRE 2013

Monsieur Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, remet aux membres du conseil une copie des rapports mensuels d'incendie des mois de septembre et d'octobre.

AFFAIRES NOUVELLES

13.11.315

DEMANDE DE LA RESPONSABLE DE LA CHORALE À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SOUIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à quatre votes pour et deux votes contre, d'octroyer un montant de 50 \$ à madame Alexandra Daudelin, dans le but de participer au financement de l'achat d'instruments de musique destinés aux enfants de la chorale de l'école Notre-Dame-du-Sourire.

13.11.316

AFFICHAGE DE L'OFFRE D'EMPLOI DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à quatre votes pour et deux votes contre, de procéder à l'affichage du poste de préposé à l'entretien de la patinoire, dans le journal Info Dimanche.

13.11.317

DEMANDE DU CLUB OPTIMISTE – BARRAGE ROUTIER

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers, de permettre au Club Optimiste de tenir un barrage routier, le samedi 14 décembre 2013, de 9 h à 15 h, à l'intersection de la Route 291 et de la rue Deschênes. Il est également prévu de fournir le véhicule d'urgence des pompiers à la condition qu'au moins un pompier soit disponible pour s'impliquer bénévolement durant cette activité.

13.11.318

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 21 h 15.

Monsieur le maire demande que lecture soit faite de la section « Période de questions » du règlement portant sur la régie interne des séances du conseil.

13.11.319

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Vallier Côté et adoptée à l'unanimité des conseillers à 21 h 55.

Renald Côté, maire

Nicolas Dionne, directeur général et
secrétaire-trésorier